

Comité départemental de l'eau en Loire-Atlantique

Réunion du 10 décembre 2019

Auditorium du Conseil départemental

Compte rendu

Participants : Voir liste annexée

Philippe GROsvALET, président du Département, ouvre la séance et remercie la nombreuse assistance pour sa présence à cette première réunion du comité départemental de l'eau en Loire-Atlantique. Il rappelle l'état aujourd'hui très dégradé des masses d'eau terrestres de la Loire-Atlantique et la nécessité, pour améliorer cette situation, de mieux coordonner l'exercice des compétences et responsabilités partagées. Des dispositions opérationnelles d'aménagement du territoire et outils financiers à différentes échelles territoriales sont à mettre en œuvre ou à développer en Loire-Atlantique. Il faut rendre les outils plus efficaces et les plus efficaces possibles. Le Département y prendra toute sa place, notamment au travers des Contrats Territoriaux Eau et de ses actions foncières. Il appuiera en outre l'émergence d'un SCOT unique à l'échelle départementale pour orienter un aménagement du territoire équilibré et préservant les ressources aquatiques.

Claude d'HARCOURT, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique remercie le président du conseil départemental d'accueillir ce comité ainsi que l'ensemble des participants, qui représentent l'ensemble du maillage territorial et des acteurs de la gestion de l'eau dans le département. Il indique que l'eau est « grande cause régionale ». A ce titre l'Etat met actuellement l'ensemble de ses dispositifs techniques et financiers pour cette action, avec notamment un contrat d'avenir et un Programme d'Intervention Territorial de l'État en partenariat avec le conseil régional. Il rappelle en outre que ces actions sont menées en perspective de maintien d'un équilibre terre-mer fragile. Il souligne que le département est le territoire de prédilection pour mettre en place des actions, prioriser et suivre la démarche concertée qui s'engage.

Cette 1^{ère} réunion a pour objet d'installer ce comité départemental de l'eau de Loire-Atlantique, pour partager le bilan de la situation de l'eau en Loire-Atlantique et tracer les perspectives tant en matière de partenariats à développer que d'axes de travail pour l'ensemble des acteurs intervenant sur le thème de la reconquête de la qualité de l'eau et de la gestion optimisée de cette ressource

Monsieur le président du conseil départemental propose d'aborder les points prévus à l'ordre du jour.

POINTS ABORDÉS

Les supports visuels présentés par les intervenants sont joints au présent compte-rendu sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://transfert.loire-atlantique.fr/ssf/s/readFile/share/25171/171861729754398991/publicLink/CDE1%202019%2012%20pr%C3%A9sentations.pdf>

1 - Des politiques de l'eau partenariales

- **attribution des missions d'animation et de concertation au Conseil Régional des Pays de la Loire** – interventions de Maurice PERRION et Laurent GERAULT Vice-présidents

Monsieur Perrion rappelle l'engagement du conseil régional en matière de reconquête de la qualité des eaux terrestres, et rappelle l'inscription de cette thématique eau dans le contrat d'avenir, le partenariat avec l'AELB, la mise en place de la conférence ligérienne de l'eau. Cette mobilisation se traduira par des moyens renforcés, à la fois humains et budgétaires pour soutenir et coordonner les actions en région, notamment par le dépôt d'un dossier LIFE.

Monsieur Gérault souligne les enjeux et les conséquences de la gestion de l'eau sur le développement des territoires, qui en font une priorité d'action pour le conseil régional. Il rappelle la nécessité d'avoir des objectifs ambitieux et de disposer et mettre en œuvre les outils pour les atteindre, qu'ils soient partenariaux (Etat, AELB, ...), contractuels (PITE, contrat d'avenir, CPER, contrats uniques sur l'eau...). Le conseil régional a pris la mission d'animation et de concertation. La dynamique collective, à l'échelle des départements et des intercommunalités, est le moyen d'ancrer cette politique prioritaire dans le temps et d'obtenir des résultats.

- **11^e programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, partenariat avec la Région Pays de la Loire** – intervention de Bernadette DORET (Directrice de la délégation Maine Loire Océan)

Madame DORET rappelle que cette première année du programme a été dédiée à la constitution des partenariats avec l'ensemble des acteurs de la politique de l'eau, sur tous les champs d'action. La convention conclue avec le conseil régional vise à renforcer l'ingénierie, notamment pour les territoires en attente de partenariats techniques. Tous les moyens d'animation pour faire émerger les projets ont été mis en place. En moyenne, sur la durée du contrat, ce sont 300 millions d'euros qui peuvent être mobilisés chaque année.

2 - Une situation dégradée des masses d'eau – Présentation Yvon SIOU – Agence de l'eau - chargé de mission politique régionale

Monsieur SIOU rappelle au préalable que la qualité de l'eau se base sur un état des lieux de l'état écologique qui a une valeur réglementaire pour comparer les Etats membres de l'Union européenne entre-eux. A l'échelle des territoires écologiques de la Région PDL, 11 % sont en bon ou très bon état. A l'échelle de la Loire-Atlantique, 1 % sont en bon ou très bon état. Malgré ce constat d'un état fortement dégradé, des actions et des efforts conséquents ont été réalisés, sur un large spectre, et des indicateurs s'améliorent. Il faut à présent amplifier et soutenir l'effort, notamment dans le cadre de la pression sur le développement du territoire.

3 - Les Outils pour améliorer l'état écologique des masses d'eau

- **outils réglementaires** – présentation DDTM/ARS Cécilia MATHIS DDTM de la Loire-Atlantique -Cheffe du service eau, environnement / Raphaëlle HAVIOTTE ARS des Pays de la Loire Délégation territoriale 44

Madame MATHIS souligne que le SDAGE est l'outil de la mise en œuvre de la DCE. Le SDAGE est entré en révision pour la version 2022-2027. Une concertation locale sera mise en place à l'échelle départementale. Concernant les PAOT, un bilan à mi-parcours a été réalisé. 600 mesures ont été identifiées pour atteindre le bon état de l'eau et le résultat de ce suivi des actions par catégorie (assainissement, industrie, pollution diffuse, milieux aquatiques, continuité écologique) est restitué dans le diaporama diffusé (ci-joint).

Madame HAVIOTTE indique que 57 captages, 5 prises d'eau de surface et 13 prises d'eau souterraines alimentent la Loire-Atlantique. Le contexte réglementaire a été renforcé. 93 % des captages d'eau potable en Loire-Atlantique sont protégés par une déclaration d'utilité publique (DUP), ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale. La DUP est une procédure complexe, qui passe par une étude technique, des consultations publiques, une enquête publique, un passage au CODERST, ce qui demande de 4 à 5 ans pour la rendre effective.

- **convention de partenariat Département 44 / AELB – présentation CD44 - Bernadette DORET Agence de l'eau Loire-Bretagne -Directrice délégation/ Anne Elisabeth BEUZIT CD44 - Directrice valorisation des espaces**

Madame BEUZIT précise que la convention de partenariat 2020-2021 s'inscrit dans les priorités de l'AELB. Le conseil départemental intervient sur le thème de l'eau à plusieurs titres : gestionnaire ou propriétaire d'espaces naturels sensibles et milieux aquatiques, maître d'ouvrage sur les milieux aquatiques, contributeur à la gouvernance de l'eau y compris dans l'animation de groupes d'échanges sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable, appui en ingénierie (assainissement collectif, accompagnement des collectivités qui prennent des compétences dans le domaine de l'eau), et soutien financier (aides à l'investissement pour la protection des captages ou pour les milieux aquatiques).

- **contrat territorial eau, outil mutualisé d'aide financière aux maîtres d'ouvrages - présentation AELB / Région / CD44 - Bernadette DORET Agence de l'eau Loire-Bretagne - / Anne Elisabeth BEUZIT CD44 /**

Madame DORET souligne que le partenariat avec le conseil départemental est ancien, sur un périmètre d'intervention assez large à la fois sur l'assistance et sur les travaux pour les milieux aquatiques. Le contrat territorial eau traduit cette volonté de travailler collectivement et d'avoir un seul outil permettant de mobiliser un collectif de partenaires qui vont accompagner les territoires, et qui fait le lien avec le plan Etat Région. Il s'agit d'avoir une approche intégrée, avec des contrats multithématiques, sur des périmètres cohérents (échelle bassins versants et de SGAE). La convergence sera achevée fin 2022. Le contrat est une stratégie sur le long terme, puis on bâtit un programme d'actions sur 3 ans, reconductible. Le tout en coordination avec les CLE qui feront le lien avec leurs outils de planification et de priorisation des actions. Le PITE devrait permettre de financer au maximum les actions.

Dès 2020, certains contrats territoriaux « eau » seront prêts. Les derniers contrats seront signés au 1^{er} janvier 2023.

A l'issue de ces présentations, les échanges entre participants invitent à aborder les sujets suivants :

- l'impact des zones urbaines, notamment pour la gestion des boues de stations d'épuration et sur l'imperméabilisation des sols, ainsi que l'impact des pollutions diffuses et pas seulement accidentelles (Atlantic'eau)
- la présence quasi généralisée du S Metolachlore dans les ressources potabilisables (Atlantic'eau)
- l'interdiction des pesticides sur les aires d'alimentation des captages et la nécessité de faire évoluer les systèmes de production agricole dans les périmètres de protection des captages (UFC Que Choisir)
- l'utilité de prévoir un arrêté inter préfectoral pour la protection du captage de Massérac, dont l'aire d'alimentation est à cheval sur la Loire-Atlantique et l'Ille et Vilaine (Mairie de Masserac)
- La motion des communes de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres concernées par la protection du captage de Nort./Erdre
- veiller à ne pas donner crédit à « l'agribashing », ressenti par le monde agricole, notamment après la prise récente d'arrêtés municipaux de limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires (Chambre régionale d'agriculture)
- La nécessité de développer le stockage hivernal pour une bonne gestion de l'eau (Chambre régionale d'agriculture)
- le développement des contrats de filière en partenariat avec l'Agence de l'eau et le bassin versant, qui permettent une action large sur les territoires, ainsi que le développement de la technologie pour gagner la « bataille de l'eau » (Fédération des Maraichers Nantais)

- la nécessité de ne pas avoir une strate supplémentaire dans la gouvernance de l'eau (CLE SAGE Estuaire)
- l'indispensable transparence vis-à-vis du citoyen (Département) et prendre des décisions qui soient compréhensibles pour le citoyen (Gérard Allard UFC que Choisir?)
- la prise en compte du contexte sociétal actuel et de la charte Ecophyto de la chambre régionale d'agriculture (Préfecture)

4 - Perspectives : proposition de groupes de travail et calendrier de travail

- **stratégie d'aménagement permettant l'amélioration des milieux aquatiques et la sécurisation de la ressource en eau potable** — *présentation Frédéric FAISSOLLE CD44 – service environnement*

Monsieur FAISSOLE rappelle que les besoins en eau potable augmentent à nouveau, phénomène lié à croissance démographique et aussi à une réduction des fuites qui marque le pas. Le schéma départemental 2017-2020 a permis notamment, par des budgets d'investissement importants, de renforcer les capacités de traitement des usines de production et d'augmenter des capacités de transfert entre collectivités distributrices. L'évaluation du schéma sera réalisée dans le cadre de ce groupe de travail, afin de tracer les perspectives d'actions nouvelles ou à prolonger.

- **gestion qualitative de la ressource** - DDTM – *présentation préparée par Pierre BARBERA - Directeur .adjoint*
- **gestion quantitative de la ressource** - DDTM – *présentation préparée par Pierre BARBERA - Directeur .adjoint*

Faute de temps, ces deux points n'ont pas été présentés : le diaporama joint rappelle leur finalité.

En conclusion :

Monsieur Serge BOULANGER, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, invite les participants à participer activement aux travaux qui seront lancés dans ces groupes de travail. Le CDE sera le lieu de la restitution collective des travaux engagés.

Monsieur Freddy HERVOCHON, vice président du Conseil Départemental souligne que la dynamique volontariste qui a ainsi été lancée en Loire-Atlantique par l'installation de ce CDE doit se poursuivre pour faire du comité départemental de l'eau une instance de revue de projets des actions opérationnelles. A ce titre, le CDE doit être l'interface entre le stratégique et l'opérationnel.

Sur la base du volontariat, après accord des participants sur le principe, trois groupes de travail seront constitués début 2020 afin de prolonger les échanges et réflexions sur la stratégie et les actions à conduire sur les trois thématiques proposées.

Prochaine réunion du comité départemental de l'eau : 17 juin 2020.